

SONDAGE SUR LES RYTHMES SCOLAIRES

Suite à la mise en place du nouveau gouvernement, le ministre de l'éducation nationale offre la possibilité aux communes de conserver leur organisation actuelle sur 4,5 jours ou de passer à 4 jours (lundi, mardi, jeudi, vendredi).

L'organisation de référence du temps scolaire reste de 24h d'enseignement du lundi au vendredi.

A la rentrée 2017, Saint Martin d'Uriage a fait le choix de prolonger l'organisation des années précédentes, vu la date très tardive de publication du décret ministériel, qui n'a pas permis de réaliser une réelle concertation, et suite à l'évaluation positive de l'organisation en place par le comité de pilotage.

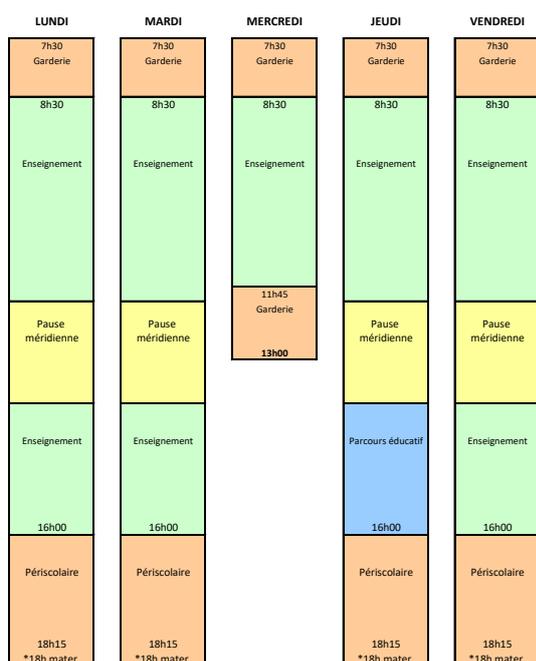
Pour la rentrée 2018, le comité de pilotage du Projet Educatif Territorial souhaite consulter les parents pour recueillir leur avis.

Pour rappel, l'analyse des chronobiologistes reste la même : « Pour les enfants, il est nécessaire de favoriser la régularité de l'organisation sur toute la semaine. »

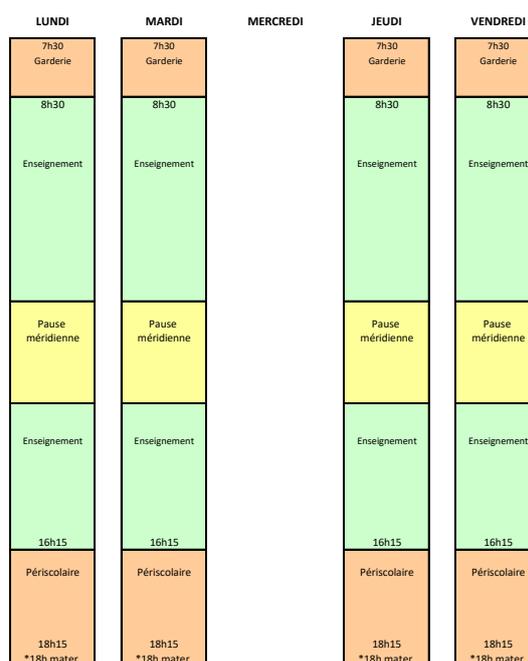
Suite au résultat du sondage, le comité de pilotage constitué de représentants des parents d'élèves, de l'inspecteur de l'Education Nationale, des enseignants, des services et des élus, proposera une organisation (en cas de modification) au vote des Conseils d'école extraordinaires prévus le 18 décembre, pour une validation au Conseil Municipal du 20 décembre. Enfin, la décision sera soumise pour accord à la DASEN, dont la réponse sera attendue pour mars.

Présentation des scénarios

✘ 1^{er} scénario sur 5 jours



✘ 2^{ème} scénario sur 4 jours



Organisation inchangée
 Maintien des **parcours éducatifs** le jeudi après-midi.

Durée max d'enseignement quotidienne :
 5h45 les lundis, mardis et vendredis

Pas d'enseignement le mercredi matin
 Suppression des parcours éducatifs

Durée d'enseignement quotidienne : 6 h
 Positionnement des APC les mercredis ?

Comparaison des 2 scénarios en termes de coût pour les familles

Les statistiques de fréquentation nous ont permis de définir un scénario type : arrivée à 8h30 et départ à 18h15 + inscription au centre de loisirs le mercredi matin dans le cas du scénario 2.

Nous proposons ci-dessous une comparaison des coûts par semaine et par enfant pour 3 tranches de quotients familiaux* :

	✘ Scénario 1	✘ Scénario 2
Quotient Familial	Cantine (4 jours) Garderie du soir (4 jours) Parcours éducatif jeudi après-midi	Cantine (4 jours) Garderie du soir (4 jours) Centre de loisirs mercredi matin
531-760	30,41 € dont 3,01 € de parcours éducatifs	31,6 € dont 4,2 € de centre de loisirs
1221-1450	45,35 € dont 4,51 € de parcours éducatifs	49,54€ dont 8,7 € de centre de loisirs
1910 et +	60,29 € dont 6,01 € de parcours éducatifs	65,43€ dont 11,15 € de centre de loisirs

* Attention, cette simulation tient compte des aides de l'Etat et de la CAF, qui seront reconduites à la rentrée 2018 mais dont la pérennité n'est pas garantie pour les années suivantes.